

Objet : RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour la reconversion d'une friche commerciale en un centre de santé pluridisciplinaire et un commerce d'artisans locaux pour la commune du Châtelard

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1
Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Daniel Bouchet à Marie Bénévisse - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmais - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 149-25 C

objet **RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour la reconversion d'une friche commerciale en un centre de santé pluridisciplinaire et un commerce d'artisans locaux pour la commune du Châtelard**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, indique que la commune du Châtelard s'est engagée dans un projet de rénovation d'une friche commerciale pour la création d'un centre de santé et d'un local pour artisans au centre-bourg du village. Les travaux consistent à réaliser des aménagements intérieurs du rez-de-chaussée d'un bâtiment en copropriété avec l'OPAC Savoie, avec une part de rénovation énergétique par changement de menuiseries extérieures.

Ce centre de santé pluridisciplinaire revêt une importance toute particulière pour l'accès au soin en territoire rural.

Le montant total de l'opération s'élève à 789 199 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature dépense / Organisme	Montants	%
Département de la Savoie – Petite ville de demain	100 000 €	12,7 %
Département de la Savoie – Contrat départemental (action 2.3)	50 000 €	6,3 %
Etat - DETR	200 000 €	25,3 %
SDES	110 000 €	14,0 %
FRLA – déficit d'opération (demande en cours)	41 480 €	5,3 %
Grand Chambéry - Fonds de concours communes rurales	50 000 €	6,3 %
Commune du Châtelard (autofinancement)	237 719 €	30,1 %
TOTAL RECETTES	789 199 € HT	100 %

La commune du Châtelard a sollicité Grand Chambéry afin de bénéficier du fonds de concours en faveur des communes rurales.

Dans le cadre de ce fonds de concours, le plafond d'aide versée par Grand Chambéry est de 50 000 € par commune, dans la limite du budget d'investissement 2025 d'un montant total de 168 000 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 119-21 C du 13 juillet 2021 relative à la création du fonds de concours en faveur des communes rurales,

Vu la délibération n° 180-24 C du 7 novembre 2024 modifiant les conditions de versement du fonds de concours communes rurales,

Vu la délibération du Conseil municipal de Le Châtelard du 16 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 17 juin 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder une aide maximale de 50 000 € à la commune du Châtelard au titre du fonds de concours en faveur des communes rurales pour des travaux de reconversion d'une friche commerciale en un centre médical pluridisciplinaire et un commerce d'artisans locaux,

Article 2 : de préciser que le fonds de concours sera versé comme suit :

- un acompte de 50 % du montant total attribué sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde attribué une fois les travaux terminés et les subventions perçues, sur présentation d'un état récapitulatif actualisé des dépenses et des recettes, du bilan de l'opération, du procès-verbal de réception des travaux et d'un certificat administratif signé par le responsable du service de gestion comptable.

Si le coût final du projet est inférieur au coût prévisionnel, le solde sera recalculé et l'acompte pourra éventuellement faire l'objet d'une demande de remboursement pour tout ou partie,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **149-25 C**

Objet de l'acte : RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour la reconversion d'une friche commerciale en un centre de santé pluridisciplinaire et un commerce d'artisans locaux pour la commune du Châtelard

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 10 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H33955H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33955H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025